COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 31 AOÛT 2021

Convocation: 24 août 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 31 août, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Nathalie Velin, Maire de Guainville,

<u>Présents</u>: N. Velin, A. Delencre, F. Carle, C. Guihaire, L. Ferrandin, R. Fringard, M. Racine, J. Posnic. Ph. Glanard, J. Colas, M. Volza

Absents excusés: A. Caye Courtois (pouvoir à A. Delencre) D. Meuleau (pouvoir à J. Posnic)

Secrétaire de séance : M. Volza

Le procès-verbal de la réunion du 8 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité des présents. N'a pu signer D. Meuleau, absent à cette présente réunion.

GESTION DES EFFECTIFS

Madame le Maire indique que l'unique agent des services techniques est indisponible depuis début juillet pour une durée indéterminée. La commune ne peut rester longtemps sans agent sous peine de voir les terrains et voies communales se dégrader avec le temps, ou de ne pouvoir assurer la maintenance du patrimoine communal.

Madame le Maire indique avoir contacté l'association LES ATELIERS DE LA SOLIDARITÉ située à Ivry la Bataille pour tenter de recruter un employé sur la base de 4h de travail matinal par jour à compter du 2 septembre 2021. Elle rappelle que la commune emploie déjà une personne issue de cette association pour assurer le nettoyage hebdomadaire de la mairie et de la salle des fêtes.

L'association a proposé la candidature d'une personne sur les bases suivantes, disponible au 1er septembre 2021 : un salarié rémunéré au SMIC 10.25€ bruts par heure, et 10% d'indemnités de congés payés à prévoir. Les chaussures de sécurité et la visite médicale sont prévues par l'association. Le coût de la prestation pour la commune reviendrait ainsi à 19,37€ TTC par heure travaillée, soit 1677.44€ TTC pour 86h mensuelles.

Par ailleurs, Madame le Maire souligne que les abords des routes et les terrains de la commune se dégradent suite à la pousse importante des végétaux qui n'ont pu être taillés régulièrement durant l'été. Un entretien d'urgence a été sollicité auprès d'une entreprise, JF-ELAGAGE, sur la base forfaitaire d'une journée de 8h à 273€ HT.

Afin de pouvoir entretenir durablement la commune, Madame le Maire propose de faire appel chaque année à cette entreprise du 1er avril au 31 octobre, sur une base de dix jours maximums d'entretien, toutes les trois semaines, pour un coût de 31.17€ HT par heure travaillée. JF-ELAGAGE fournit ses propres outils pour réaliser cette prestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition d'embauche de l'association LES ATELIERS DE LA SOLIDARITÉ.

Il décide également à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à établir et signer un contrat avec la société JF-ELAGAGE pour engager une prestation de tonte et débroussaillage saisonnier de la commune, à compter de septembre 2021, selon les bases ci-dessus mentionnées.

ETUDE DE DEVIS

Garde-corps pour rampes d'accès PMR des bâtiments communaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société SCS pour la pose de deux garde-corps pour les rampes d'accès PMR du cabinet paramédical du 367 rue du Bourg, et de l'accueil périscolaire attenant à la mairie. Le coût de cette réalisation est de 1789.00€ HT.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à la demande du Conseil Départemental de participation au Fonds d'Aide aux Jeunes.

INSTALLATION D'UN TAXI

Madame le Maire indique avoir été contactée par un conducteur de taxi souhaitant s'implanter sur la commune. Cette personne est domiciliée dans les Yvelines. Après prise de renseignements auprès de la Sous-Préfecture d'Eure-et-Loir, il convient que cette personne effectue une demande de mobilité pour exercer dans le département et qu'il obtienne une carte d'artisan taxi. Un avis consultatif de la Commission Locale T3P (CLT3P) est également nécessaire avant toute décision territoriale, afin de cibler les besoins de taxis aux alentours et d'éviter une installation infructueuse pour l'artisan.

Madame le Maire indique que les prises en charge des trajets par la Sécurité Sociale éventuellement sollicitées par sa clientèle ne pourront lui être accordées qu'après une période de trois ans d'activité sur la commune.

Elle propose d'implanter l'emplacement du taxi sur l'allée des Grouettes à proximité de l'école Dominique Paturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'engager les démarches nécessaires à l'implantation d'un taxi sur la commune auprès des services de l'Etat.

LABELLISATION APICITÉ

Madame le Maire propose d'engager la commune de Guainville dans une démarche de labellisation « Apicité » visant à protéger les abeilles et pollinisateurs sauvages. Le Conseil municipal décide de ne pas y donner suite.

PARTICIPATION AU GRAND PRIX DES MAIRES RMC

Madame le Maire suggère que la commune de Guainville participe à la 4ème édition du Grand Prix des Maires organisé par le groupe de télévision/radio RMC. Ce prix récompense les porteurs de projets locaux selon quatre critères : l'innovation ou l'originalité, l'efficacité, l'implication des élus et la réplicabilité dans d'autres communes. Elle suggère donc de présenter la fourrière communale comme projet à ce concours. Guainville est la seule commune à posséder sa propre fourrière parmi les communes rurales du secteur. Mme Guihaire et M. Carle se portent volontaires pour monter le dossier de participation.

LABELLISATION DES ÉTANGS DE LA MOTTE

Madame le Maire indique que l'abri pour les pêcheurs des Etangs de la Motte commandé par l'AAPPMA la Goujonnette a été livré dans l'après-midi et entreposé provisoirement dans la cour de l'accueil périscolaire. Les toilettes sèches également commandées pour ces lieux devraient être livrées dans la semaine. Elle précise que les tontes des végétaux ont récemment été effectuées autour des étangs, et qu'un contrat a été passé par l'association pour effectuer un entretien régulier des lieux. L'inauguration pour la labellisation des étangs devrait avoir lieu fin octobre/début novembre 2021.

LECTURE DE COURRIERS

- -Le syndicat Energie Eure et Loir propose une aide pour la pose d'illumination festives de fin d'année à raison notamment de 117.60€ le mètre linéaire pour les guirlandes d'illumination ou rideau lumineux, comme ceux traditionnellement apposés sur le bâtiment de la mairie. Le Conseil municipal ne donnera pas suite.
- -L'Agglomération du Pays de Dreux propose de mettre en place un groupement de commandes piloté par leurs services afin d'implanter des systèmes de vidéoprotection sur son territoire, en partenariat avec les communes intéressées et les services locaux de gendarmerie. Les demandes de subventions de 2022 DETR et DSIL de l'Agglomération seraient portées en conséquence sur ces projets. Elles pourraient atteindre jusqu'à 50% au titre de la prévention de la délinquance, ou jusqu'à 20% à 50% au titre de la vidéoprotection.

Elle rappelle que la commune d'Anet est déjà pourvue d'un système de vidéoprotection. L'objectif de l'Agglomération du Pays de Dreux est d'équiper au mieux les communes alentour.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de prendre part à ce projet. Les services de la brigade de gendarmerie d'Anet seront contactés pour définir préalablement les lieux stratégiques où les caméras de vidéosurveillance seraient implantées sur la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

- -Madame le Maire recherche auprès des membres du Conseil municipal des volontaires pour assurer la circulation lors de la rentrée des classes du 2 septembre. L'allée des Grouettes sera en effet barrée aux usagers sauf pour les enseignants et transports scolaires ou d'urgence. Mmes Guihaire et Colas, et M. Racine acceptent d'aider à cette démarche.
- -Elle recherche par ailleurs des volontaires pour aider à la mise en place des gradins en vue de la lecture de pièce « Pinocchio » de Joël Pommerat organisée par le Théâtre en Pièces sur la place de l'église le samedi 4 septembre.
- -La traditionnelle pièce de théâtre organisée au Dianetum dans le cadre de la semaine bleue est reportée au samedi 16 octobre 2021. Les bulletins d'inscription ont été distribués aux personnes concernées.
- -Les Journées Européennes du Patrimoine 2021 auront lieu les 18 et 19 septembre. À cette occasion, l'église Saint Pierre de Guainville sera ouverte au public ces deux jours de 15h à 17h pour une visite libre
- -L'église Saint-Pierre de Guainville a été inscrite au titre des Monuments Historiques par arrêté préfectoral du 18 août 2021.

TOUR DE TABLE

Madame le Maire informe qu'une famille Guainvilloise a été reçue en mairie dans le cadre d'une demande d'enseignement à domicile. Cette dernière a reçu un retour favorable.

- -Elle fait le point également sur la situation du parc résidentiel de loisirs Le Clos des Sablons. Deux projets concurrents d'aménagement sont en cours. Le premier devait lui être présenté le jeudi suivant ; le rendez-vous a été reporté. Il consisterait en la réhabilitation des lieux en résidence 5 étoiles en partenariat avec le Domaine de Primard, avec implantation de 85 habitations légères de loisirs en bois meublées. Ces habitations seraient vendues 220 000€ en tant que résidences secondaires. Le second projet prévoirait l'implantation d'un grand nombre de mobil-homes sur le parc résidentiel de loisirs. Le porteur de ce dernier n'a cependant plus donné de nouvelles après sa venue en mairie fin juillet pour le présenter. Une réunion de copropriété est prévue le 16 septembre prochain avec les résidents du parc.
- -Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable d'Oulins (SIAEP) a signé début août un bail commercial auprès du notaire d'Anet Me Bouchery pour régularisation de l'occupation des locaux situés au 2 rue des Sablons d'Oulins.
- -Le tracé des chemins de randonnée PDIPR situés sur le territoire de Guainville ont été rendus publics sur le site internet et la page Facebook de la commune. La carte en braille a été commandée auprès du prestataire VALENTIN HAUY comme prévu par la délibération 2021/19 du 23 février 2021. Certains usagers ont d'ores et déjà emprunté les sentiers malgré l'absence de sécurisation de plusieurs traversées de routes, notamment aux Bertaux. L'inauguration officielle des chemins devrait avoir lieu en avril 2022.
- -Après avoir été supprimé par erreur par les services de l'Agglomération du Pays de Dreux, l'arrêt de bus « Château Primard » pour les transports desservant le collège Mozart d'Anet a été remis en service la veille du conseil. La nouvelle implantation des lignes de bus de l'Agglomération, gérées par la société LINEAD, devrait permettre des temps de trajet plus courts aux usagers.

Mme Delencre indique que la rampe d'accès PMR installée pour le cabinet paramédical empiète sur le chemin emprunté par les élèves qui se dirigent vers la cantine le midi. L'arbre situé devant la bibliothèque empêche de reculer les barrières pour délimiter un nouveau chemin. Elle demande si ces derniers ne pourraient pas de nouveau passer par le petit portillon de la mairie. Cette configuration était adoptée avant que des barrières de sécurité ne soient posées dans la cour et que les accès entre les bâtiments de la mairie, du périscolaire et du SIRP ne soient différenciés. Elle suggère également que les enfants, après le temps de cantine, passent par la barrière mobile nouvellement installée pour rejoindre la cour du périscolaire le temps d'attendre le bus retour aux écoles.

M. Glanard suggère de couper l'arbre afin de dégager plus d'espace pour le cheminement des enfants.

Madame le Maire indique que les enfants devraient passer par le chemin derrière la mairie pour rejoindre la cour du périscolaire après leur temps de restauration. Elle souhaiterait que les enfants continuent de sortir par le grand portail une fois la récréation terminée.

Les membres du Conseil municipal étudieront les lieux dans la semaine pour trouver le meilleur cheminement.

Mme Delencre précise que les classes des écoles du SIRP comptent en moyenne 18 élèves chacune. Les élèves fréquentant la cantine sont cependant plus nombreux que l'an dernier, ce qui nécessite l'installation d'une table supplémentaire dans le bâtiment afin de respecter les règlementations sanitaires en vigueur.

M. Glanard indique avoir été récupérer avec M. Ferrandin le nouveau tracteur ISEKI acquis par la commune. Le broyeur devrait être livré en septembre.

Il indique par ailleurs que le mur du fond du cimetière donnant sur les champs s'est effondré. Madame le Maire rappelle que cet évènement est survenu de longue date. Des devis seront sollicités pour assurer sa réparation.

Il interpelle ensuite Madame le Maire sur l'état du cimetière qui se dégrade; les mauvaises herbes poussent en quantité et le gazon semé dans le but d'en améliorer l'esthétique n'a pas suffisamment pris. Il interroge Madame le Maire sur les conditions d'application du « Zéro Phyto » sur la commune : certaines collectivités qui partagent ce label traitent malgré tout leur cimetière avec des produits chimiques.

Madame le Maire refuse cette éventualité. Elle indique que les gravillons d'origine n'avaient pas été suffisamment retirés à certains endroits, empêchant la pousse du gazon qui s'y trouve. En outre, les conditions météorologiques des dernières semaines et l'absence de l'agent technique pour entretenir les lieux ont favorisé la pousse des mauvaises herbes. Elle indique qu'il convient d'enlever au maximum les éléments minéraux dans le cimetière pour faire ressortir la beauté des plantations et ornements floraux présents. Il convient également de retirer plus de gravillons originels et de ressemer du gazon aux endroits qui le nécessitent.

M. Fringard ajoute qu'il sera nécessaire de demander un devis pour décaisser les gravillons.

M. Volza demande si le poteau endommagé sur la rue du Pommeray suite à un accident de voiture sera bientôt remis en état. Madame le Maire indique avoir reçu l'arrêté du Conseil Départemental prévoyant les travaux à partir du 13 septembre prochain.

<u>Mme Colas</u> interroge Madame le Maire sur la date d'installation des panneaux de restriction de la circulation prévus pour Fumeçon dans le but d'interdire l'accès aux poids lourds dans le hameau. Madame le Maire répond que les panneaux ne sont pas encore arrivés auprès du Conseil Départemental. Une relance sera effectuée auprès de leurs services dès la semaine prochaine.

Mme Guihaire indique que 4 chats ont été attrapés du côté des Sablons entre juillet et août dans le cadre de la lutte contre la prolifération des animaux errants sur la commune. L'un d'eux s'est cependant échappé après capture. Tous les autres ont été pris en charge pour stérilisation.

Madame le Maire rappelle enfin que les commissions de l'Agglomération du Pays de Dreux vont reprendre et invite les conseillers qui en sont membres de s'y rendre aussi régulièrement que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.